

Mercredi 31 Octobre 2012 - n°624

Education - l'enseignement supérieur en villes moyennes : retrouvez toutes les formations en un seul clic

Economie - Geneviève Fioraso mobilisée pour la proximité

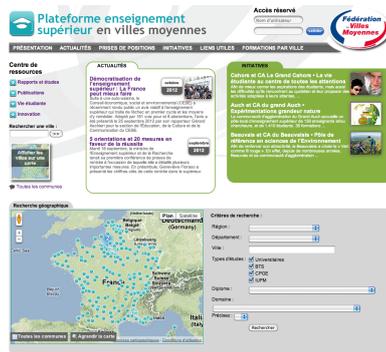
Economie - Allons enfants du numérique !

Economie - " Les bibliothèques ont la cote "

Economie - Actualité parlementaire animée

Economie - La nouvelle gouvernance des finances publiques actée au Sénat

EDUCATION



L'enseignement supérieur en villes moyennes : retrouvez toutes les formations en un seul clic

À l'heure des Assises de l'enseignement supérieur et de la Recherche, et aussi en ces temps de crise et de chômage, les villes moyennes et leurs intercommunalités, qui regroupent 264 sites d'enseignement post-bac et 17% des effectifs d'étudiants, entendent contribuer au débat et relever les enjeux auxquels la France est confrontée en mettant en avant la qualité des formations post-bac, de la recherche et de l'innovation dans leurs territoires.

L'enseignement supérieur dans les villes moyennes contribue à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures et participe à la diffusion des connaissances et savoirs sans discrimination territoriale. Conçu comme une plateforme d'information, le site Internet

'Enseignement supérieur en villes moyennes' fournit pour la première fois un **panorama global des formations post-bac** dans les villes centres de 20.000 à 100.000 habitants et leurs intercommunalités. L'enseignement supérieur dans ces collectivités est caractérisé par une large palette de formations post-bac (LMD, IUT, STS, CPGE, écoles d'ingénieurs, de commerce, instituts de formation en soins infirmiers, écoles d'Art, etc.).

L'objectif de la plateforme est d'améliorer la lisibilité de l'offre de formations d'enseignement supérieur dans les villes moyennes et leurs agglomérations. La plateforme constitue une aide pour les jeunes et leurs familles dans leur orientation post-bac. La plus-value du site Internet est de proposer une approche géographique par ville, un critère absent des sites Internet existants.

Outre l'approche géographique et la recherche par diplôme, discipline, niveau (bac +1, +2, +3, +4, +5), le site Internet comporte un volet spécifique sur la vie étudiante, atout des villes moyennes qui offrent des conditions d'études de qualité : logement, culture, sport, transports, restauration, santé, etc.

Agenda, ressources documentaires, coordonnées des établissements, complètent les informations mises en ligne. Enfin, une rubrique Initiatives met en avant les projets mis en œuvre par les villes moyennes et leurs intercommunalités.

Ainsi, la plateforme Internet 'Enseignement supérieur en villes moyennes' constitue un outil sans équivalent, vaste centre de ressources sur l'enseignement post-bac et la vie étudiante.

La FVM a conçu la plateforme 'Enseignement supérieur en villes moyennes' autour de six objectifs :

• Améliorer la lisibilité de l'offre de formations d'enseignement supérieur

S'il existe de nombreux sites Internet qui proposent des annuaires de formations, d'établissements, force est de constater que la qualité de l'information est très variable et que l'entrée par le critère géographique de la ville fait défaut... Effectuer une recherche par région, oui ; par département, oui ; mais, aussi surprenant que cela puisse paraître, le critère 'ville' n'est pas proposé. La FVM a donc estimé nécessaire de créer un outil qui permette d'aider les jeunes et leurs familles dans le choix de formation post-bac, voire d'élargir l'éventail de choix, et d'améliorer ainsi la lisibilité de l'offre de formations au niveau de la ville de son agglomération.

• Accroître la visibilité de l'enseignement supérieur en villes moyennes

L'enseignement supérieur dans les villes moyennes contribue à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures. Il répond ainsi à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris universitaire. Il répond aussi à une finalité de développement économique et d'innovation. L'enseignement supérieur dans les villes moyennes et intercommunalités contribue à élever le niveau de connaissance et de qualification de la population française, en totale adéquation avec l'objectif partagé par les pays européens d'atteindre 50% d'une classe d'âges diplômés de premier cycle.

• Promouvoir l'innovation

Les sites d'enseignement supérieur et de recherche procurent un vivier de jeunes qualifiés dont les entreprises ont besoin. Étant au plus près des filières locales de l'industrie et des services, ces sites sont des acteurs majeurs du transfert de technologie. La proximité au milieu économique constitue également un atout pour la recherche : elle procure aux enseignants-chercheurs des terrains d'expérimentation, permet de faire remonter la demande économique et sociale, alimentant ainsi la recherche appliquée comme fondamentale.

L'innovation que la FVM souhaite promouvoir est aussi politique et pédagogique. Via une rubrique dédiée aux

initiatives locales, les internautes pourront découvrir des projets conduits par nos villes et intercommunalités dans le domaine de l'enseignement supérieur, des filières innovantes, de la vie étudiante, du transfert de technologies.

- **Accroître le niveau d'information des élus et des responsables administratifs des villes moyennes et des intercommunalités**
- **Renforcer la mise en réseau des adhérents FVM et favoriser le partage des expériences**
- **Doter la FVM d'un outil spécifique d'étude et d'observation**

ECONOMIE



Geneviève Fioraso mobilisée pour la proximité

Le 25 octobre dernier, une délégation d'élus* de la FVM était reçue en audience par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso. L'occasion de lui rappeler le rôle fondamental joué par les villes moyennes et leurs intercommunalités dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur : en témoigne le taux de boursier dans ces collectivités qui dépassent largement la moyenne nationale ; si le taux moyen de boursiers dans le supérieur s'élève à 31% au niveau national (21% au sein de l'université), il atteint 38% à Agen ou encore 50% au Centre universitaire Jean-François

Champollion (Albi, Castres, Rodez)... Et de souligner également que le taux de réussite des étudiants dans les agglomérations des villes moyennes est lui aussi supérieur de 10 à 15 points au taux national. Pourtant le taux d'encadrement y est plus faible que la moyenne hexagonale. Preuve que le cadre de vie et les conditions d'études dans les villes moyennes et leurs intercommunalités est un facteur essentiel de réussite.

L'atout des sites de proximité

Dans le contexte des nombreuses réformes qui ont modifié le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui ont bouleversé les équilibres, y compris financiers, les sites d'enseignement supérieur dans les villes moyennes sont considérés, comme des variables d'ajustement, et parfois même comme des « excroissances » qu'une soi-disant rationalisation des coûts commanderait de supprimer... Car les tentations de recentralisation des universités-mères sont fortes.

Mais les sites d'enseignement supérieur de proximité n'ont pas été « parachutés au hasard ». Sous l'action des élus, qui ont compris très tôt le rôle essentiel de la formation et de l'innovation pour le développement social et économique du territoire, des liens ont été tissés entre les établissements d'enseignement et les acteurs économiques ; ces sites de proximité sont vecteurs d'emplois qualifiés, de professionnalisation, de croissance potentielle via l'innovation notamment. Car le tissu économique des villes moyennes et intercommunalités est caractérisé par un réseau dense de PME-PMI et TPI qui ont un besoin important d'innovation pour rester dans la course économique. Les sites d'enseignement supérieur de proximité constituent donc un atout considérable dans le contexte de crise économique et industrielle que traverse notre pays. « *Aucune dynamique n'est envisageable sans enseignement supérieur et sans recherche* » ont insisté les élus de la délégation FVM.

Les sites de proximité sont facteurs de modernité et veulent être parties prenantes d'une université moderne. Les élus ne veulent plus être remisés au rang de financeurs mais entendent être considérés comme des acteurs et souhaitent être associés à la stratégie des établissements.

Pour une université ouverte sur son territoire

« *L'emploi constitue la priorité du Gouvernement* » a rappelé la ministre qui a souligné l'importance de l'existence d'un maillage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettant la diffusion des connaissances et des savoirs sur l'ensemble du territoire français. Geneviève Fioraso a affirmé qu'elle souhaitait « *développer de véritables universités territoriales, qui ne fonctionneront pas comme des bunkers retenant toutes les informations mais de manière plus fluide, à l'image de ce qui se fait en Allemagne ou au Japon* ». L'université territoriale souhaitée par la ministre est ouverte sur son écosystème, social et économique, territorial. Une université moderne, maillée sur le territoire et dotée d'une organisation fluide. Une université qui travaille en réseau et tire partie du territoire et de son excellence. « *Contrairement à ce qui a été fait par le passé, il ne s'agit plus de constituer des 'châteaux forts'* » a insisté la ministre, « *je crois beaucoup à la puissance des écosystèmes du territoire et à leur créativité. Il faut donc maintenir les niches, conforter les filières, préserver et bien mailler les initiatives. Je compte sur la mobilité des talents* ».

Si la mobilisation des territoires et la volonté politique sont indispensables pour s'engager dans une compétitivité renouvelée, la ministre a indiqué que des ajustements et des modifications seraient apportés à plusieurs dispositifs tels les PRES, Idex, ou encore le Plan Campus ainsi qu'à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). « *Les IUT, malmenés par cette dernière, ont un rôle important à jouer* » a déclaré la ministre. Ils feront ainsi l'objet d'une attention particulière visant à les « *conforter* » et à les « *remobiliser* ».

Les nouvelles dispositions législatives sur l'enseignement supérieur, qui seront présentées au Parlement début 2013, confieront aux universités une mission en termes de gouvernance des sites qui les composent. Elles devront assumer des responsabilités vis-à-vis des territoires dans lesquels elles sont implantées. Parallèlement, l'acte 3 de la décentralisation devrait décentraliser des compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche, pouvant aller jusqu'à la création d'une nouvelle compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération dans le domaine de l'enseignement supérieur.

La recherche au service de la compétitivité

Si la recherche fondamentale doit être sanctuarisée, selon la ministre, elle devra aussi contribuer à faire fonctionner l'économie, nécessitant de trouver des équilibres et de créer des réseaux au niveau des collectivités locales — la FVM étant un acteur désigné — et des entreprises, notamment des PME-PMI. La diffusion de la recherche technologique sera, quant à elle, impulsée. Au regard des défis que la France doit relever en matière de création d'emplois, la recherche doit elle aussi être mobilisée : « *la recherche fondamentale est concernée par le redressement économique du pays, et la recherche technologique fait vivre l'industrie territoriale* ». Insistant sur l'utilité économique et sociétale de la recherche, Geneviève Fioraso, affirme qu'il est indispensable de répondre à la

mondialisation par des stratégies locales : transferts de brevets, dépôts de brevets. L'excellence relève de la créativité dans les territoires et les PME-PMI, et de leurs potentiels respectifs.

Préoccupations partagées

Lors de la conférence de presse qui a suivi l'audience, le président de la FVM, Christian Pierret, n'a pas manqué de se réjouir : « *c'est la première fois que nous rencontrons un ministre qui est autant en phase avec nos préoccupations* ». L'avenir des bassins de vie des villes moyennes et de leurs intercommunalités passe par l'existence de filières d'enseignement supérieur en lien avec l'économie locale, par la présence d'activités de recherche et de transferts de technologies. L'élévation du niveau de qualification des jeunes, et aussi de la population dans son ensemble (via la promotion de la VAE, par exemple) de même que la compétitivité de l'économie, constituent un objectif prioritaire des villes moyennes et de leurs communautés, conçu dans le cadre d'une coopération avec l'État, les métropoles et les régions.

Le but n'est évidemment pas de développer des formations post-bac partout sur la base d'un modèle unique. Il s'agit de développer des filières en fonction des niches, des initiatives et des dynamiques de l'écosystème territorial. Quand une demande est exprimée par cet écosystème, « *il ne faut pas hésiter à créer des filières sur la base de la connaissance du territoire qu'ont les élus et des besoins exprimés par les entreprises* » s'est exclamée la ministre, avant de vanter les atouts des villes moyennes en termes de conditions d'accueil et d'études pour les jeunes, ainsi que les vertus de la proximité.

Pour atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âges diplômés de premier cycle, la France et l'université doivent s'appuyer sur les sites d'enseignement supérieur de proximité, premier maillon de la diffusion des connaissances dans le territoire français. * *Conduite par le président Pierret, la délégation réunissait : Bruno Bourg-Broc, président d'honneur de la FVM, maire de Châlons-en-Champagne ; Didier Boulaud, président de la CA de Nevers ; Olivier Caspary, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges ; Gilles Craspay, adjoint au maire de Tarbes ; Pierre Fabre, vice-président de la CA de Castres-Mazamet ; Françoise Lestien, adjointe au maire de Saint-Nazaire et conseillère communautaire de la CA de Saint-Nazaire ; François Olivier, présidente de la commission Enseignement supérieur et Recherche de la CA d'Agen ; Sylvain Tranoy, vice-président de la CA Cambrai.*

ECONOMIE



Allons enfants du numérique !

Le collectif Paroles d'élus, qui rassemble 10 associations d'élus, dont la FVM, et France Télécom Orange, a le plaisir de vous annoncer la parution du tome 8 de sa collection « Paroles d'élus ». **Recueil d'initiatives numériques**

Pour la huitième année, la FVM participe à la réalisation de l'ouvrage *Paroles d'élus*. Cette collection vise à valoriser les initiatives innovantes menées par les collectivités de tous échelons dans le domaine des nouvelles technologies. Le tome 8 de la collection met à l'honneur plus d'une centaine d'initiatives, menées dans tous les champs de politiques publiques : politiques de

santé, politiques sociales, touristiques, culturelles, développement économique. Ce recueil fait également état de territoires qui ont choisi d'utiliser le numérique pour améliorer leur fonctionnement et gestion interne de leur collectivité.

Ces huit années passées à repérer les pratiques des collectivités en matière de numérique donnent au collectif Paroles d'élus un recul suffisant pour apprécier les tendances et évolutions dans les usages du numérique.

De manière très nette, le collectif constate ainsi que les collectivités se sont emparées de l'outil pour faciliter l'accès des usagers aux services et améliorer leurs performances en matière de gestion. Ce qui est notable, c'est que tous les niveaux de collectivités se sont appropriés l'outil et rivalisent d'inventivité pour les mettre au service de toutes sortes de politiques publiques.

Initiatives de villes moyennes

Les villes moyennes ont toute leur place dans cette 8^e édition de *Paroles d'élus*. Quatre d'entre elles y exposent leurs projets, dont trois portent sur les usages du numérique dans le développement touristique et culturel, domaine dans lequel l'usage du numérique s'est fortement développé au cours des dernières années. Béthune y figure au titre de son projet autour du « beffroi numérique » : une dalle interactive placée au pied du beffroi permet aux visiteurs de découvrir les lieux emblématiques de la ville à travers des contenus enrichis et vidéos. Ces contenus ont été réalisés en partenariat avec les archives municipales et mettent à disposition du grand public des sources historiques et contenus inédits. Saint Raphaël et le pôle touristique Esterel Côte d'Azur, ont mis en place, en partenariat avec l'office de tourisme, un circuit touristique le long du littoral, permettant de retracer à l'aide de flashcodes et de contenus enrichis, l'histoire maritime des lieux. Narbonne offre son kit numérique aux visiteurs désireux de trouver les bonnes adresses pour se loger, se restaurer, se divertir, et découvrir les lieux emblématiques de la ville. Lisieux enfin, y présente ses nombreuses initiatives en matière de gestion interne de la collectivité : mise en place d'une vente aux enchères en ligne de patrimoine municipal, gestion électroniques des congés du personnel, plate-forme d'aide aux entreprises pour l'accès aux marchés publics.

Conférence de presse

Christian Pierret, président de la FVM, a participé le 30 octobre 2012 à la conférence de presse de lancement du Tome 8, et y représentait les villes moyennes. Dans son intervention, il a rappelé la volonté des villes moyennes de mettre à profit le développement de ces nouvelles technologies pour renouveler nos politiques publiques, les moderniser, et les rendre plus efficaces encore, pour le bien des usagers.

Il a également montré que les villes moyennes étaient très investies dans ce domaine, et avaient bien compris la plus-value que le numérique pouvait apporter, notamment en matière de développement touristique et culturel, dans la mise en valeur de nos villes, et l'accès de tous à la connaissance de l'histoire et du patrimoine. Vous pourrez retrouver toutes ces initiatives et celles d'autres collectivités, dans de nombreux autres domaines, dans l'ouvrage qui sera distribué à nos adhérents à raison de deux exemplaires ou via le site internet du dispositif : www.parolesdelus.com



" Les bibliothèques ont la cote "

« Les bibliothèques municipales demeurent l'équipement public culturel de proximité le plus fréquenté par les Français ». C'est la conclusion de la synthèse 2010 de l'activité des bibliothèques municipales en France, rendue publique par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Au-delà de cet engouement des Français à fréquenter les bibliothèques, cette synthèse met en lumière quelques tendances intéressantes concernant l'évolution des comportements, les budgets des bibliothèques ou encore le taux d'investissement consenti par la collectivité pour l'équipement.

Si les bibliothèques se portent bien, avec un doublement du nombre d'établissements en cinq ans (8 361 bibliothèques et points lecture enquêtés en 2010), et une hausse sensible de la fréquentation, cette tendance est à confronter à un tassement du nombre d'inscrits (-4% par rapport à 2005), dont il faudra tirer des conclusions. De même, si le volume des budgets d'acquisition est en augmentation, elle est à relativiser, avec une hausse de ces budgets en valeur. Le rapport note en outre le poids croissant des dépenses de personnel, en augmentation de 3,8% par an depuis 2005. Il met enfin en évidence le caractère cyclique des investissements des collectivités (+26% par rapport à 2005, - 32% par rapport à 2007).

Par ailleurs, ce rapport livre une typologie des bibliothèques en fonction du nombre d'utilisateurs qu'elle dessert. Cette typologie permet aux collectivités de situer son équipement par rapport aux autres bibliothèques de même envergure en France.

Le [communiqué de presse](#) et [Synthèse 2010](#)

ECONOMIE



Actualité parlementaire animée

L'actualité parlementaire a été marquée cette semaine par de nombreuses complications procédurales sur trois textes importants, spécialement le 24 octobre, pour les collectivités territoriales. La semaine restera marquée pêle-mêle par l'abandon de la PPL Doligé sur les normes, les péripéties de la PPL Brottes sur la tarification de l'énergie en commission des affaires économiques, et l'invalidation de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. **PPL Doligé sur les normes**

La FVM, comme la plupart des associations d'élus locaux, avait été auditionnée à de nombreuses reprises sur la proposition de loi Doligé sur la simplification des normes applicables aux collectivités, annoncée par l'ancien Président de la République en 2010. Renvoyée en commission pour examen, la PPL devait être finalement **examinée le 24 octobre** en séance, après un interminable et sinueux parcours parlementaire. Mais, le temps imparti (quatre heures) s'est avéré insuffisant pour débattre sur le fond du texte et de ses amendements... L'examen de la PPL est donc définitivement abandonné. Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, a annoncé en séance que le « *Conseil des ministres fera une communication à l'intention de tous les ministères, et chacun d'eux devra en mesurer tout le poids* » (en ce qui concerne le flux des normes), et que « *le gouvernement s'engage donc, de son côté, à ce que la création d'une nouvelle norme corresponde à la suppression d'une ancienne norme* ». Une nouvelle proposition de loi, émanant cette fois de la majorité présidentielle, a été promise par le président du Sénat à l'issue des Etats généraux des collectivités territoriales le 10 octobre dernier. Celle-ci devrait notamment aborder la question de la limitation des normes. La ministre déléguée chargée de la Décentralisation, Anne-Marie Escoffier, a d'ailleurs rappelé au cours des débats du 24 octobre que « *400 000 normes a minima touchent les collectivités territoriales* » avec un « *coût d'un peu plus de 2 milliards d'euros par an* ». **Tarification de l'énergie**

La PPL Brottes sur la tarification progressive de l'énergie avait été adoptée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2012, en première lecture, dans un climat de contestation sur le choix de la procédure accélérée (voir « *Ondes moyennes* » n°621). Ce texte important instaure un bonus-malus sur la facture d'énergie des consommateurs sur base d'un calcul complexe tenant compte notamment du lieu d'habitation, de la composition du foyer et du mode de chauffage. Dans un contexte difficile d'annulation par le Conseil d'Etat des tarifs réglementés de l'électricité en 2009-2010 (**CE, 22 octobre 2012, arrêt «Sipperec»**), la proposition de loi a fait l'objet de vifs débats au Sénat, avec la démission du sénateur Roland Courteau de ses fonctions de rapporteur du texte au Sénat, à la suite du vote le 23 octobre de la commission des Affaires économiques déclarant « *irrecevable* » le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale. Désormais, le président de la commission, Daniel Raoul, est chargé de défendre ce texte à partir du 30 octobre en séance publique au Sénat. **Mobilisation du foncier public en faveur du logement**

Annoncée le matin même par le Premier ministre, la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social a bien été intégralement annulée par le **Conseil constitutionnel le 24 octobre** dernier, en raison du non respect de l'article 42 de la Constitution qui dispose que la « *discussion des projets et des propositions de loi porte, en séance sur le texte adopté par la commission saisie en application de l'article 43 ou, à défaut, sur le texte dont l'assemblée a été saisie* ». Le Conseil constitutionnel a, en effet, constaté en l'espèce que la commission du Sénat a adopté un projet de loi modifié et que la discussion qui s'en est suivie en séance a porté sur le texte dont le Sénat avait été saisi initialement par le gouvernement. A la suite de cette décision, la nouvelle loi sur le logement devrait être présentée le 14 novembre en Conseil des ministres, pour être réexaminée le 20 et 21 novembre à l'Assemblée nationale.



La nouvelle gouvernance des finances publiques actée au Sénat

Lors de leur séance publique du mardi 30 octobre 2012, les sénateurs ont adopté le projet de loi organique relatif à la programmation et à la gouvernance des finances publiques. Ce texte porte sur les trois prochaines années, et met notamment en œuvre le traité budgétaire européen. Ce projet de loi organique regroupe plusieurs innovations dans la gestion des finances publiques, et fixe une cible de solde structurel des comptes de l'ensemble des administrations publiques à atteindre d'ici 2015.

Équilibre structurel

Après les modifications apportées en mars 2012 par les chefs d'État et de gouvernement au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, le Sénat vient donc, après l'Assemblée nationale, de consacrer en droit interne la règle relative à l'équilibre structurel de la situation budgétaire de toutes les administrations. Cet équilibre sera considéré comme respecté si « *le solde structurel annuel des administrations publiques correspond à l'objectif à moyen terme (OMT) spécifique à chaque pays* », « *avec une limite inférieure de déficit structurel de - 0,5 % du PIB* » pour les États dont la dette est supérieure à 60% du PIB (jusqu'à - 1 % pour les autres).

À cet égard, la notion de « *déficit structurel* » a largement animé les débats, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Il s'agit en effet de comparer la croissance effective du pays à ce que l'on appelle la « *croissance potentielle* », avec les différences d'appréciation de ce critère entre les membres de l'Union européenne.

Haut conseil des finances publiques

Le traité budgétaire européen prévoit également qu'un « *mécanisme de correction soit déclenché automatiquement si des écarts importants sont constatés par rapport à l'OMT* ».

Pour faire respecter la trajectoire de redressement des comptes des administrations publiques, un Haut conseil des finances publiques (HCFP) - organisme indépendant - sera donc chargé de contrôler scrupuleusement les dispositions adoptées lors de chaque loi de finances.

Le HCFP devra ainsi éclairer le gouvernement et le Parlement sur la fiabilité des prévisions macroéconomiques retenues. Il devra également alerter publiquement le pouvoir exécutif et législatif de la cohérence des projets de loi de finances avec la loi de programmation, et de l'éventuelle nécessité de déclencher un mécanisme de correction en cas d'écart dans la trajectoire. Le Haut conseil devra également se prononcer sur les hypothèses de croissance potentielle. Concernant le HCFP, il faut rappeler que ses membres seront placés sous la présidence du premier président de la Cour des comptes, et tenus au secret des délibérations. Le HCFP comprend quatre magistrats de la Cour des comptes et cinq membres nommés.

AGENDA

Mercredi 6-7 novembre 2012 – Barcelone

Séminaire sur le traitement de l'eau

Mercredi 14 novembre 2012 – Paris

Les Rendez-vous de l'intelligence locale : Tous les territoires ont droit à la santé

L'accès à la santé est l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Il n'y a pas un jour où un maire ne soit confronté à un problème sanitaire ou médico-social sur sa commune. Pour les maires des villes moyennes, le droit à la santé constitue, tout comme le droit à l'éducation, l'un des droits fondamentaux qu'il convient de préserver.

C'est dans cet état d'esprit que la Fédération des Villes Moyennes organise, mercredi 14 novembre prochain, à Paris, les 3^{es} Rendez-vous de l'intelligence locale sur le thème : « Tous les territoires ont droit à la santé ».

Y seront en particulier développées les questions relatives à l'amélioration de l'offre de soins sur l'ensemble du Territoire ainsi que la stratégie territoriale concernant l'hôpital.

Inscrivez-vous vite, il reste des places !

Télécharger le [programme](#) et le [bulletin d'inscription](#)

Mercredi 5 décembre 2012 – Paris

Conseil d'administration de la FVM